

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 03202

Numéro SIREN : 324 590 413

Nom ou dénomination : Aareon France

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 25538

AAREON FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 9/11 rue Jeanne Braconnier
92360 MEUDON LA FORET

R.C.S. NANTERRE 324 590 413

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-mars à 14 heures,
Au siège social de la société,

AAREON A.G
Société de droit allemand
Dont le siège social est ISAAC FULDA – Allee 6 - 55124 MAINZ (Allemagne)
Représentée par Monsieur **Hartmut THOMSEN**

Associé unique de la société AAREON FRANCE

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Imad ABEL de ses fonctions de Président non associé de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Hartmut THOMSEN invité à assister à la réunion est présent.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Imad ABEL de ses fonctions de Président au sein de la Société, donnée en date du 1^{er} mars 2023.

L'associé unique décide de dispenser Monsieur Imad ABEL de l'application des dispositions statutaires relatives à la cessation des fonctions de Président.

Par conséquent, cette démission prendra effet le 1^{er} avril 2023.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, nomme Monsieur Hartmut THOMSEN, demeurant Grüneburgweg 124 60323 FRANKFURT, en qualité de Président et sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Imad ABEL démissionnaire.

Cette nomination prend effet le 1^{er} avril 2023.

Monsieur Hartmut THOMSEN a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

Monsieur Hartmut THOMSEN déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Hartmut THOMSEN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

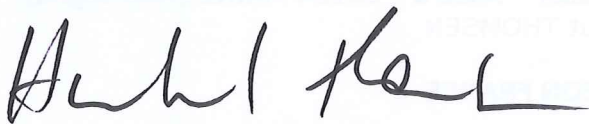
TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Associé unique
AAREON A.G
Représentée par **M. THOMSEN**

Président
M. Imad ABEL



Monsieur Hartmut THOMSEN

